



EPI non adapté

Par Madame S

Bonjour,

J'ai un souci avec mon entreprise. Cela fait 7ans que je travaille sur une ligne CMS. Il y a peu, afin de faire baisser les statistiques d'incidents bénins (car cela nous a bien été présenté ainsi), tous les sites, peu importe leur type de production, se sont vus « imposer » des gants aux opérateurs.

Mon premier souci a été de demander quels risques il y avait à mon poste précisément ? On m'a répondu que c'était une décision générale. Mon second souci c'est que les gants fournis ne sont pas adaptés (car manipulation parfois minutieuse) donc pour me faire taire on m'a dit qu'on obtiendrait peut-être une dérogation pour certains postes ou un changement de gants. Ceci n'est jamais venu et il a été de coutume d'autoriser les opérateurs à couper les bouts de doigts des gants. Puis au bout d'un certain temps ils n'ont plus accepté de couper tous les doigts mais seulement pouce et index, forçant les opérateurs à accentuer l'utilisation de « la pince » (pouce+index).

Ayant des antécédents de tendinite de De Quervain, je les ai avertis du risque de procéder ainsi. Aucune réaction. J'ai donc fini par demander si, afin de protéger ma santé, je pouvais avoir une dérogation pour ne pas porter de gants à ce poste spécifiquement. Le responsable sécurité m'a dit qu'avec mes antécédents il y aurait sûrement pas de souci. Après rendez-vous à la médecine du travail (la personne qui est rattachée à notre site et connaît donc bien chaque poste spécifiquement) a signé une attestation disant que ma santé me dispense du port des gants à ce poste.

Mais le directeur site a refusé de signer. Il m'a assigné à un autre poste sans me prévenir ouvertement. (soi disant qu'il cherche une autre solution).

Mon souci est le suivant :

1 : comment être sûre que le port des gants à ce poste soit justifié?

2 : si ils autorisent la coupe du pouce et index n'est-ce pas un aveu de gants inadaptés ?

Je trouve injuste d'être privée de mon poste (qui me prive de la possibilité de faire des nuits qui est sur la base du volontariat habituellement).

Comment puis-je me défendre ?

Merci d'avance (formule de politesse)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Consultez votre médecin du travail et vos délégués du personnel.

Par Prana67

Bonjour,

Si vous avez des représentants du personnel commencez par voir avec eux.

Tel que l'exposez ce n'est pas du tout une démarche sécurité comme il convient de faire. En principe on identifie les risques, on fait tout ce qu'il est possible pour éliminer les risques et ensuite on définit les EPI en fonction des risques qu'on n'a pas pu éliminer.

Mais en aucun cas on prend une "décision générale" qui impose des gants à tout le monde.